



# BULLETTIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 3481

Jeudi 18 Novembre 2004

<http://www.bvmt.com.tn>

**TUNINDEX : 1346.87**

(Indice de Capitalisation Base 1 000 le 31/12/97)

**Variation: % - 0,11**

**INDICE BVMT : 1026.88**

(Base 465.77 le 31/03/98)

**Variation: % - 0,18**

## COTATION ELECTRONIQUE

### COTE DE LA BOURSE

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE II - CONTINU A VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	10	1,800	20-05-2004	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	30,500	30,500	30,500	30,500	30,500		
2	5	2,200	10-05-2004	SFBT - Société Frigorifique et Brasserie de Tunis	42,000	42,000	42,000	42,000	42,000		
3	5	0,950	01-07-2000	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	11,340	11,340	11,200	11,340	11,200		
4	20	2,900	19-05-2004	BTEI - Banque de Tunisie et des Emirats d'Investissement (ADP)	21,800	21,800	21,800	21,800	21,800		
5	8	1,200	15-03-2004	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	26,000	26,000	26,000	26,000	26,000		
6	5	0,400	10-07-2003	BS - Banque du Sud	7,480	7,480	7,480	7,480	7,480		
7	10	1,200	28-05-2004	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	19,000	19,050	19,000	19,050	19,000		
8	5	0,500	01-06-2004	BH - Banque de l'Habitat	9,140						
9	10	1,500	25-06-2004	TL - Tunisie Leasing	20,400						
10	10	2,400	13-04-2004	BT - Banque de Tunisie	62,500	62,100	62,100	62,100	62,100		
11	5	1,100	24-05-2004	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	21,600	21,600	21,600	21,600	21,600		
12	5	0,350	12-07-2004	STB - Société Tunisienne de Banque	6,310						
13	10	0,700	01-07-2004	BNA - Banque Nationale Agricole	9,040	9,100	9,110	9,110	9,100		
14	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	13,800	13,800	13,800	13,800	13,800		
15	10	1,500	14-06-2004	ATL - Arab Tunisian Lease	19,500						
16	10	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques	8,720	8,650	8,880	8,880	8,650		
17	10	2,100	15-07-2004	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	35,900	35,800	35,600	35,900	35,600		
18	10	1,300	28-07-2004	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	32,680	32,500	32,500	32,500	32,500		
19	10	0,600	01-07-2004	GL - General Leasing	11,100	11,100	11,430	11,430	11,100		
20	5	0,550	19-07-2004	STEQ - Société Tunisienne d'Equiptement	8,800	8,620	8,780	8,780	8,620		
21	5	0,100	15-09-2004	ELECTROSTAR	7,450	7,620	7,600	7,660	7,450		
22	5	0,700	22-07-2004	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	14,700	14,400	14,350	14,400	14,350		
23	5	0,650	20-05-2004	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	14,870	14,600	14,800	14,800	14,600		

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE I2 - FIXING A VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
24	10	0,700	15-06-2004	LA CARTE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne (CI)	15,000	15,000	15,000		
25	25	6,750	07-09-2004	Air Liquide Tunisie	162,800				
26	10	1,000	22-03-2004	Placements de Tunisie - SICAF	14,180				
27	10	0,650	16-07-1996	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia	4,680				
28	5	0,600	26-07-2004	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	23,000				
29	10	3,000	31-05-2004	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	32,800	33,460	33,460		
30	10	0,300	01-07-1998	TL - Tunisie Lait - S.A.	4,900				
31	10	1,000	15-06-2004	AMEN BANK	17,000				
32	5	0,650	28-06-2004	ATB - Arab Tunisian Bank	15,710				
33	5	0,300	01-10-1993	STIL - Société Tunisienne de l'Industrie Laitière	1,850	1,850	1,850		
34	10	1,800	12-05-2004	ALKIMIA - Société Chimique	28,440				
35	5	1,250	15-07-2004	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	16,100				
36	8	0,650	03-06-2003	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Investissement à Capital Risque	5,570				
37	10	1,200	07-06-2004	CIL - Compagnie Internationale de leasing	17,300				
38	10	1,000	16-05-2003	Amen Lease	9,000				
39	10	1,000	09-07-2001	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	6,510				
40	5	0,400	01-07-2004	SMG - Société Magasin Général	21,620	21,620	21,620		
41	5	0,500	20-07-2004	EL MAZRAA	11,250				
42	10	0,600	01-09-2003	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	14,130	14,500	14,500		
43	10	1,000	05-07-2004	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	13,000				
44	5	0,500	30-06-2004	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	20,600	20,000	20,700		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

\* : Cours du Premier Fixing



## COTATION ELECTRONIQUE

## LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING A	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
				VALEURS					
120				MONOPRIX (da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)	5,640				
121				SFBT (da. 1 / 2. 29/12/1997 - SFBDA)	73,260				
122				SFBT (da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	20,840				B
123				SFBT (da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	15,440				B
124				SFBT (da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	35,380				B
125				SFBT (da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	23,000				B
126				TUNISAIR (da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	13,120				B
127				TUNISAIR (da. 1/10. cp. 4. 01/09/1997 - TAI04)	1,560				B
128				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	1,380				B
129				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	1,220				B
130				TUNISAIR (da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	1,120				B
131				BS (da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - BSDA)	0,620				
132				BS (da. 1/25. cp. 39. 01/09/1997 - BS39)	0,390				B
133				BIAT (da. 4/60. cp. 32. 16/02/1998 - BIA32)	1,790				
134				BIAT (da. 1/24. cp. 36. 31/12/1999 - BIA36)	1,060				B
135				BIAT (ds. 1/5 du 17/11/2004 au 17/12/2004 - BDS04)	0,370	0,210	0,400		
136				BH (da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	0,680				
137				BH (da. 1/20 cp. 12. 15/09/1999 - BH12)	0,610				B
138				BH (da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	0,460				B
139				Tunisie Leasing (da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLD01)	1,860				B
140				Tunisie Leasing (da. 1/4. 03/12/2001 - TLD01)	7,620				B
141				Tunisie Leasing (da. 1/5. 02/12/2002 - TLD02)	5,500				B
142				Tunisie Leasing (da. 1/6. 18/12/2003 - TLD03)	3,680				B
143				BT (da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	7,580				B
144				BT (da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	24,220				B
145				BT (da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	9,730				B
146				Air Liquide Tunisie (da. 1/4. 06/09/1999 - ALQDA)	79,080				B
147				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 22/06/2001 - ALQ01)	42,500				H
148				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 16/09/2002 - ALQ02)	35,300				B
149				Air Liquide Tunisie (da. 1/8. 02/09/2003 - ALQ03)	22,740				B
150				Air Liquide Tunisie (da. 1/10. 07/09/2004 - ALQ04)	15,900	16,770	16,770		
151				UBCI (da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	5,500	5,340	5,340		
152				UBCI (da. 3/7. 01/07/2004 - UBC04)	9,260	9,530	* 9,530		H
153	10	0,900	16-08-1999	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia (ADP)	4,010				
154				PBHT (da. 3/100. cp. 2. 01/06/1996 - PALDA)	0,140				
155				AMEN BANK (da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	2,110				B
156				AMEN BANK (da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	1,810				
157				AMEN BANK (da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	0,760				B
158				AMEN BANK (da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - AB38)	0,730				B
159				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	4,670				B
160				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - AKL04)	4,200				B
161				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - AKL03)	2,840				B
162				SIMPAR (da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	3,970				
163				STIP (da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP03)	0,870				B
164				SMG (da. 1/2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGDA4)	11,810				B
165				SOTETEL (da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	10,280				
166				SOTETEL (da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	9,860	9,970	9,260		
167				SOTETEL (da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	8,340	7,970	7,970		
168				SOTETEL (da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	3,570	3,480	3,490		
169				SOTUVER (da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	4,150				
170				SOTUVER (da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	0,980				
171				SOTUVER (da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	0,890				
172				SOTUVER (da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	1,760				
173				SIAME (da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	4,530				
174				SIAME (da. 1/10 cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	22,100				
175				SIAME (da. 1/8 cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	4,200				
176				SIAME (da. 1/25. 28/07/2004 - SIA04)	4,600				
177				STEQ (da. 2/5. 08/04/2002 - STEQDA)	1,300				B
178				ELECTROSTAR (da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	3,870				B
179				SOTRAPIL (da. 1/10. 24/07/2003 - SPLI3)	1,400				B
180				SOMOCER (da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	1,510				B

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

\* : Cours du Premier Fixing

## HORS - COTE

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING B	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
				VALEURS					
181	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	2,750				
182	10	1,200	19-09-2003	SITEX - Société Industrielle des Textiles	10,000				
183	10	0,280	01-10-1997	SOFI - SICAF - Société Financière d'Investissement	7,520				
184	5	0,350	01-07-2004	STS - Société Tunisienne du Sucre	21,740				
185	5	0,700	17-05-2004	SALIM - Société d'Assurances SALIM	7,890				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

\* : Cours du Premier Fixing

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 33 - FIXING B	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
				VALEURS					
186				AMS (da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	0,310				B
187				AMS (da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,080				B
188				AMS (da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,060				B
189				AMS (da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,060				B
190				AMS (da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,120				B
191				AMS (da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	0,310				
192				SALIM (da. 1/2. cp. 2. 12/05/2003 - SALDA)	4,150				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

\* : Cours du Premier Fixing

## COTATION SUR PANNEAUX

## COTE DE LA BOURSE

VALEURS		DERNIERE ECHANGE	ECHANGE PRECEDENTE	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	CLOTURE EN DINARS
<b>EMPRUNTS</b>						
ARAB INTERNATIONAL LEASE	E. O. AIL 2000 Tr. A Gar. UIB Sans AP à 7% j. 11/01	10-01-2006	10-01-2004			
	E. O. AIL 2000 Tr. B Gar. BTKD Sans AP à 7% j. 11/01	10-01-2006	10-01-2004			
AMEN LEASE	E. O. AMEN LEASE 2000-1 Sans AP à 7% j. 01/08	31-07-2005	31-07-2004			
	E. O. AMEN LEASE 2000-2 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 01/12	30-11-2007	30-11-2003			
ARAB TUNISIAN LEASE	E. O. ATL 2004 / 1 Sans AP à 7,25% j. 16/08	16-08-2009				
	E. O. ATL 2004 / 1 Sans AP à TMM+1,5% j. 16/08	16-08-2009				
SOCIETE HELA D'ELECTROMENAGER ET DE CONFORT	E. O. BATAM 2000 Sans AP à 7,75% j. 16/05	16-05-2005	16-05-2003			
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	E. O. BDET 1994/2 10ans AP à 10,5% j. 31/12	31-12-2004	31-12-2003			
BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS D'INVESTISSEMENT	E. O. BTEI 2004 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 25/06	25-06-2011				
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	E. O. CIL 2004 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 30/09	30-09-2011				
	E. O. CIL 2004 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 30/09	30-09-2011				
SOCIETE DJERBA AGHIR	E. O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTEI 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04	31-03-2010	31-03-2004			
	E. O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTKD 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04	31-03-2010	31-03-2004			
SITS "HOTEL SKANES BEACH"	E. O. EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 11/06	10-06-2011				
	E. O. EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. B Gar. BTEI 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 11/06	10-06-2011				
	E. O. EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. C Gar. BNA 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 11/06	10-06-2011				
	E. O. EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. D Gar. AB 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 11/06	10-06-2011				
GENERAL LEASING	E. O. GL 2003-2 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 20/02	20-02-2011				
SOCIETE TOURISTIQUE ET BALNEAIRE HOTEL HOURIA	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. A Gar. STB 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2004			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. B Gar. BTKD 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2004			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. C Gar. BTL 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2004			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. D Gar. BTQI 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2004			
SOCIETE HOTEL MIRAMAR	E. O. MIRAMAR 2000 Gar. BS 6ans AP à 7% 1an de Franchise j. 13/12	12-12-2006	12-12-2003			
SOCIETE HOTELIERE MOURADI GOLF	E. O. MOURADI GOLF 1999 Gar. AB 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 16/04	15-04-2006	15-04-2004			
	E. O. MOURADI GOLF 1999 Gar. BS 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 16/04	15-04-2006	15-04-2004			
SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - PENELOPE	E. O. PENELOPE 2001 Gar. BTEI 7ans AP à 7,50% 2 ans de franchise j. 01/11	31-10-2008	31-10-2004			
TUNISIE LEASING	E. O. TUNISIE LEASING 2004/1 Sans AP à 7,4% j. 30/04	30-04-2009				
UNION TUNISIENNE DE LEASING	E. O. UTL 2000 Tr. 1 Gar. UBCI 5ans AP à 6,75% j. Le : 22/12	22-12-2005	22-12-2003			
	E. O. UTL 2000 Tr. 2 Gar. BTEI 5ans AP à 6,75% j. Le : 22/12	22-12-2005	22-12-2003			
	E. O. UTL 2000 Tr. 3 Gar. AB 5ans AP à 6,75% j. Le : 22/12	22-12-2005	22-12-2003			

\* : Emprunts pris en charge par la STICODEVAM

N° COUPON	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
<b>DROITS D'ATTRIBUTION</b>									
34	1/6	15-08-94		ASTREE - COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCE	6.000				
27					2.500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE	4.010				
27	1/28	15-12-94			0.310				
29	1/29	18-12-95			0.810				
33	1/4	01-01-86		BNA - BANQUE NATIONALE AGRICOLE	3.500				
41	1/11	01-10-91			1.370				
45	1/20	15-02-94			0.750				
49	1/30	02-05-95			0.450				
29	3/50	03-08-92		BS - BANQUE DU SUD	0.720				
33	1/15	20-01-95			1.000				
123	3/5			BT - BANQUE DE TUNISIE	9.000				
132	2/5				9.000				
138	1/10	15-07-94			9.000				
141	1/10	29-05-95			9.000				
40	2/15	25-03-91		STB - SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	1.600				
46	1/24	18-01-93			0.500				
49	1/25	18-07-94			0.480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE	3.200				
63	1/6	01-09-93			10.500				
66	1/8	01-09-94			0.800				
69	1/10	11-09-95			1.000				
4	1/16	11-05-93		TUNISIE LEASING	2.530				
6	1/17	11-04-94			2.200				
8	1/18	15-05-95			2.000				
40	1/5	01-11-91		AIR LIQUIDE TUNISIE	25.000				
5	1/14	01-01-96		BH - BANQUE DE L'HABITAT	1.290				

## HORS - COTE

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE			
<b>TRANSACTIONS PROGRAMMEES</b>								
Sté les Céramiques du Sud	5	5.000	20-05-2004	5.000		8	STB-C	22-11-2004
Sté les Céramiques du Sud	5	5.000	20-05-2004	5.000		20	STB-C	22-11-2004
Groupe des Assurances de Tunisie - GAT	10	13.390	06-10-2004	13.500		7 407	CGF	22-11-2004
Sté Dick SA	5	10.142	05-10-2004	10.170		12 978	TVAL	23-11-2004
<b>OFFRES SANS CONTREPARTIE</b>								
Sté Tunisienne de Réassurance - TUNIS RE	10	11.000	07-08-2002	9.000		20 000	INI	
Sté de Développement et d'Investissement du Nord Ouest - SODINO SICAR	10	6.700	27-05-2003	6.000		2 000	UB	
Sté Financière de Gestion - SOFIGES	5	5.000	06-03-2002	5.000		80	INI	

## AVIS DES SOCIETES

### BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT-

L'assemblée générale extraordinaire de la BIAT tenue le 18 mai 2004 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 100 000 000 dinars à 120 000 000 dinars, et a donné tous pouvoirs au directoire pour déterminer les modalités de cette augmentation. Lors de sa réunion du 7 septembre 2004, le directoire de la BIAT a fixé les caractéristiques de cette augmentation et a décidé l'ouverture de cette augmentation à partir du 17 novembre 2004.

#### Caractéristiques de l'émission:

##### Montant

**D. 20 000 000** portant le capital social de **D. 100 000 000 à D. 120 000 000** par l'émission de **2 000 000** actions nouvelles de 10 dinars chacune, à souscrire en numéraire.

##### Forme des titres

Les actions nouvelles seront créées sous la forme nominative.

##### Catégorie des titres

Ordinaire

##### Prix de souscription

Les actions nouvelles seront émises à **16 dinars l'action**, soit 10 dinars de nominal et 6 dinars de prime d'émission, à souscrire en numéraire et à libérer en totalité à la souscription.

##### Droit préférentiel de souscription:

L'exercice de ce droit s'effectuera de la manière suivante :

##### • A titre irréductible

A raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auraient pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits formants rompus, sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La BIAT ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

Pour les porteurs des GLOBAL OEPOSITARY RECEIPTS (GDRs), l'exercice de droits de souscription à titre irréductible se fait à raison de 2 GDRs nouveaux souscrits pour 10 GDRs anciens.

##### • A titre réductible

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription en Bourse pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent.

Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été, éventuellement, absorbées par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Après répartition, les sommes restant disponibles, sur les fonds versés à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, aux guichets ayant reçu la souscription et ce, dans un délai maximum de 10 jours à partir de la date de clôture des souscriptions à titre préférentiel, soit le 27 décembre 2004.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible ouvert à la BIAT agence BIAT 2000, 3 Rue de Hollande, Tunis, sous le n°59 32 00267/3.

##### Période de souscription

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une action nouvelle pour cinq actions anciennes et ce, du **17 novembre 2004 au 17 décembre 2004 inclus**

##### Souscription publique:

Passé le délai réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription, les actions nouvelles éventuellement non souscrites seront offertes au public à partir du **20 décembre 2004**. Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Toutefois, cette date ne doit pas excéder les trois mois qui suivent la date d'ouverture des souscriptions, soit au plus tard le **16 février 2005**.

##### Jouissance des actions nouvelles souscrites:

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du 1er janvier 2005.

##### Etablissements domiciliaires

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, à tous les guichets des agences et au back office Titres de la BIAT, et auprès des intermédiaires en bourse.

A la souscription, il devra être versé par action souscrite la somme de 16 dinars, soit 10 dinars représentant la valeur nominale de l'action et 6 dinars comme prime d'émission.

Après répartition, les sommes restant disponibles, sur les fonds versés à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, aux guichets ayant reçu la souscription et ce, dans un délai maximum de 10 jours à partir de la date de clôture des souscriptions à titre préférentiel, soit le 27 décembre 2004.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible ouvert à la BIAT agence BIAT 2000, 3 Rue de Hollande, Tunis, sous le n°59 32 00267/3.

##### Cotation en Bourse:

##### Actions anciennes:

Les 10 000 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la BIAT inscrites à la Cote de la Bourse, seront négociées à partir du 17 novembre 2004, droit de souscription détaché.

##### Droits de souscription:

Les négociations en Bourse sur ces droits auront lieu du **17 novembre 2004 au 17 décembre 2004 inclus**.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au delà des délais précités.

##### Actions nouvelles:

Les 2 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital et la publication de la notice conséquente au JORT et aux bulletins officiels du CMF, de la BVMT et aux quotidiens de la place, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2004, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

##### Prise en charge des actions par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par La STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de la présente augmentation de capital.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM du **17 novembre 2004 au 17 décembre 2004 inclus**. A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements / livraisons sur lesdits droits et actions négociés en bourse.

Un prospectus d'émission, visé par le CMF sous le n°04 / 492 du 29 octobre 2004 sera mis, incessamment, à la disposition du public au siège de la société et auprès de tous les intermédiaires en bourse.

### TUNISIE LEASING

#### AUGMENTATION DE CAPITAL 4<sup>ME</sup> TRANCHE

La Société Tunisie Leasing porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son conseil d'administration réuni le 12 août 2004, a décidé, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er Novembre 2001, de distribuer la quatrième et dernière tranche d'actions gratuites et d'augmenter par conséquent le capital social d'un montant de **D. 2.500.000** pour le porter de **D. 17.500.000 à D. 20.000.000** par l'incorporation de résultats reportés et l'émission de 250.000 actions nouvelles gratuites de nominal D. 10 chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en Bourse à partir du **06 décembre 2004** à raison d'une (01) action nouvelle gratuite pour sept (07) actions anciennes.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

##### Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1<sup>er</sup> Janvier 2004** et seront directement assimilées aux actions anciennes.

##### Cotation en Bourse :

Les actions anciennes Tunisie Leasing seront négociables en Bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **06 décembre 2004**.

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **06 décembre 2004**.

### COMMUNIQUE DE PRESSE DU GROUPE AMEN

Le Groupe AMEN porte à la connaissance du marché avoir introduit une demande auprès des autorités monétaires et financières avant de soumettre aux conseils d'administration et Assemblées Générales de TUNISIE LEASING et d'AMEN LEASE un projet de fusion.

L'objectif recherché est de créer un acteur de premier ordre dans le secteur des services financiers non bancaires doté de ratios financiers au moins aussi solides que ceux de TUNISIE LEASING avant fusion.

Le groupe AMEN déclare son intention de préserver le caractère de TUNISIE LEASING en tant que société cotée dotée d'un important flottant tout en assurant aux actionnaires minoritaires des deux sociétés leurs intérêts légitimes conformément à la réglementation en vigueur.

### COMMUNIQUE DE TUNISIE LAIT

La Société TUNISIE-LAIT porte à la connaissance de ses actionnaires et du public qu'en raison du niveau des pertes cumulées enregistrées à la date du 30 juin 2004 et qui représentent plus de 50% de ses fonds propres, il est prévu de réunir le conseil d'administration en vue de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire devant statuer sur la réduction du capital social pour absorber la totalité des pertes cumulées qui s'élevaient à 11.787.561 D.

L'Assemblée Générale Extraordinaire pourrait également être appelée à statuer sur une éventuelle augmentation de capital pour conversion de créances des banques.

Source : Bulletin du CMF N° 2217 du 05 novembre 2004

### ASSURANCES MAGHREBIA

Les actionnaires de la société d'Assurances Maghrebria sont convoqués à l'**Assemblée Générale Ordinaire (Convoquée Extraordinairement)** qui aura lieu le **jeudi 02 décembre 2004**, au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du Bilan Consolidé du groupe « ASSURANCES MAGHREBIA S.A – ASSURANCES IMMOBILIERE S.A » et du Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2003 ainsi que les états financiers consolidés de ce même exercice ;
2. Approbation s'il y a lieu des rapports sus – visés et des états financiers consolidés du groupe, relatifs à l'exercice 2003.

### BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS D'INVESTISSEMENT - BTEI -

La **BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS D'INVESTISSEMENT -BTEI-** porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire prévue pour le **23 Novembre 2004** a été reportée au **07 Décembre 2004** à ABOU DHABI, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ La modification des statuts.